



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de Caroline LABORDE intitulée « Bilan de la cognition mathématique ».

Information pratiques :

Dates : 26 et 27 octobre 2023

Horaires : 9H-12H30 / 14H – 17H30

Nombre d’heures au total : 14

Pré-requis : être orthophoniste ou logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : Grand hôtel STRASBOURG

Tarifs : 380 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 480 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (reste à charge du stagiaire 480 Euros - 448 Euros soit 32 Euros).

Objectifs pédagogiques :

- Apporter et croiser des connaissances théoriques dans le domaine du constructivisme et de la neuropsychologie concernant l’acquisition du nombre et la numération
- Découvrir et s’approprier les outils d’évaluation

Objectifs opérationnels :

- Poser un diagnostic de dyscalculie, de retard de raisonnement logique ou de retard des acquisitions mathématiques
- Demander des évaluations complémentaires si nécessaire (bilan psychomoteur, bilan neuropsychologique, bilan orthoptique...).
- Développer un projet thérapeutique ciblé et adapté.

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Présentation des outils d’évaluation
- Mise en lien des outils avec la théorie
- Etudes de cas et vidéos
- Echanges et discussions à partir des pratiques de chacun
- Powerpoint, supports écrits, photos, jeux de rôle, matériel à manipuler

Supports techniques :

- Powerpoint projeté pendant la formation présentielle
- Chaque stagiaire reçoit un support écrit reprenant le Powerpoint projeté
- Jeux de rôle
- Matériel à manipuler

Méthode d'évaluation :

- Pendant la formation : les différents aspects théoriques de la démarche d'évaluation et de rééducation seront abordés à travers des questions posées au groupe et seront complétés par le formateur selon les réponses fournies par le groupe
- Après la formation : questionnaire d'évaluation des acquis de formation et questionnaire de satisfaction afin d'évaluer l'impact de la formation

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

Dénommé l'organisme de formation

Prénom :.....

Nom :

Adresse :.....

Mail :.....

Numéro ADELI :.....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....
.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 25 octobre 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROTT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation par le formateur ou un représentant de AFK Formations.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 61 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 100 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait entre le 30ème et le 60ème jour avant le début du stage donnera lieu à un remboursement de 50% du tarif de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

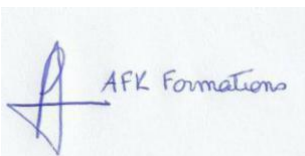
A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations

Le stagiaire

Le responsable de l'établissement



(pour les salariés pris en charge)